RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00166
Numéro SIREN : 408 198 604
Nom ou dénomination : AB SERVE

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2022 sous le numéro de dépôt 4080

AB SERVE
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros
Siège social : 53 route de Rombas – 57140 WOIPPY
408 198 604 RCS METZ

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 FEVRIER 2022

L'an 2022, le 22 février, à 14 heures,

la société AB SERVE GROUP, Société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est situé 29 rue Henri Luck, L-3737 RUMELANGE (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101 548,

représentée par M. André BOUSSER,

associée unique de la société AB SERVE,

et également Présidente de la Société,

M. Yann OLLIVIER, commissaire aux comptes, dûment convoqué est absent et excusé,

les représentants du Comité d'entreprise régulièrement convoqués sont absents et excusés,

a pris les décisions suivantes :

- constatation de la démission du Directeur Général ;
- décisions à prendre visant à son remplacement,
- pouvoirs pour l'accomplissement.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de son mandat de Directeur Général de Monsieur Fabien MARTZ telle que notifiée à la société suivant courrier en date du 24 janvier 2022 avec effet à compter du même jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède et sur proposition du président, l'associé unique décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Fabien MARTZ.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité imposées par la réglementation en vigueur.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'associée unique,
La société AB SERVE GROUP SA
représentée par M. André BOUSSER